

ces ; la compagne nouvelle dont il fit choix, naturellement jalouse et impérieuse, ne put souffrir long-temps devant ses yeux les enfants d'une autre épouse ; elle exigea leur expulsion de cet homme trop faible pour lui résister. Le jeune Charles, doté de trois écus pour subvenir à ses premiers besoins, fut brutalement chassé du toit qui l'avait vu naître ; il n'avait pourtant pas alors encore dix ans ! il se rendit à Paris chez une des amies de sa mère et fut assez heureux pour retrouver près d'elle toute la tendresse dont son père le déshéritait ; elle ne négligea rien pour son instruction : de son côté, il se montra digne des soins dont il était l'objet ; on le voyait, au sortir de l'école, répétant les vers latins dont il avait dû meubler sa mémoire, ou charbonnant les murs pour y retracer les calculs qui avaient fait le fonds de la leçon de mathématiques. Ses progrès dans cette dernière science furent si rapides, qu'à treize ans il put tenir la place du professeur, pendant toute la durée d'une maladie de celui-ci. Il devait être curieux d'entendre ce jeune suppléant, forcé par l'exiguité de sa taille de monter sur une chaise pour être vu de ses auditeurs, et néanmoins commandant leur attention par l'ascendant de ses talents. A dix-huit ans il ouvrit un cours de physique, et depuis cette époque, il enseigna publiquement cette science.

Un événement douloureux vint, peu de temps après, mettre sa sensibilité à une épreuve cruelle : la mort lui enleva sa bienfaitrice. Malgré l'isolement dans lequel le laissait cette perte, rien ne semblait devoir l'éloigner de la capitale, où peut-être un avenir plus brillant encore lui était réservé, lorsqu'il entreprit en 1753 un voyage à Lyon. Son séjour dans cette ville devait être de huit jours seulement ; une circonstance heureuse l'y retint pour le reste de sa vie. Il avait rencontré dans Madame V<sup>e</sup> Maynard un nouvel ange tutélaire ; il avait retrouvé près d'elle ces soins généreux dont les savants, les hommes de lettres et les artistes ordinairement oublieux des intérêts matériels, sen-